



**Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant
sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
Troisième session**

Nairobi, 13–19 novembre 2023

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : organisation des travaux

**Note relative au déroulement de la troisième session du
Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant sur
la pollution plastique, notamment dans le milieu marin****

Note du Président du Comité intergouvernemental de négociation

I. Introduction

1. Dans sa résolution 5/14 du 2 mars 2022, intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de convoquer un comité intergouvernemental de négociation (ci-après dénommé le « comité ») chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin (ci-après dénommé l'« instrument ») qui commencerait ses travaux au deuxième semestre de 2022 en visant à les achever d'ici la fin de 2024.
2. La première session du comité s'est tenue à Punta del Este (Uruguay), du 28 novembre au 2 décembre 2022. Le rapport de cette session figure dans le document UNEP/PP/INC.1/14¹.
3. La deuxième session du comité s'est tenue à Paris, du 29 mai au 2 juin 2023. Le rapport de cette session figure dans le document UNEP/PP/INC.2/5².
4. Conformément aux activités prescrites par le comité à sa deuxième session :
 - a) J'ai élaboré, avec l'appui du secrétariat, un avant-projet d'instrument, comme demandé dans la résolution 5/14, lequel figure dans le document UNEP/PP/INC.3/4, pour examen par le comité à sa troisième session ;

* UNEP/PP/INC.3/1.

** La version anglaise de la présente note n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/41841/UNEPINC.1-14Reportupdated.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

² <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42953/FinalINC2Report.pdf>

b) Le secrétariat élaborera un rapport de synthèse des communications reçues concernant les éléments qui n'ont pas été discutés à la deuxième session, tels que les principes et le champ d'application de l'instrument, figurant dans le document UNEP/PP/INC.3/INF/1 ;

c) Le secrétariat convoquera une réunion préparatoire d'une journée en marge de la troisième session du comité et comprendra des discussions sur le rapport de synthèse³.

5. La présente note a pour but d'aider les Membres à préparer la troisième session du comité et de proposer une voie à suivre, afin de tirer le meilleur parti du temps limité disponible pour les négociations. Il convient de lire cette note à la lumière des documents de la session élaborés afin d'éclairer nos discussions tout au long de la semaine. La liste de ces documents figure dans l'annexe I de la présente note.

II. Objectifs de la session

6. La troisième session du comité est l'occasion de réaliser des avancées concernant les principaux éléments du futur instrument.

7. Les objectifs de la troisième session du comité sont les suivants :

a) Faire progresser l'élaboration de l'instrument en se fondant sur le document UNEP/PP/INC.3/4 (avant-projet) ;

b) Définir le contenu possible des dispositions relatives aux éléments qui n'ont pas été discutés à la deuxième session [éléments actuellement marqués comme emplacements provisoires dans les parties I, V et VI du document UNEP/PP/INC.3/4 (avant-projet)] en tenant compte, entre autres, du rapport de synthèse des communications reçues concernant les éléments qui n'ont pas été discutés à la deuxième session, tel qu'il figure dans le document UNEP/PP/INC.3/INF/1 (rapport de synthèse), et du résumé des cofacilitateur(ice)s qui mèneront les discussions durant la réunion préparatoire visée au paragraphe 4 c) ci-dessus, en vue d'élaborer un premier projet de texte complet que nous examinerons à notre quatrième session ;

c) Envisager et définir toute activité intersessions indispensable en vue des quatrième et cinquième sessions du comité.

III. Modalités de la session

8. À la demande du Bureau du comité, la durée de la troisième session a été étendue à sept jours, afin de laisser plus de temps aux négociations. Le secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour que la session se tienne du 13 au 19 novembre 2023. Une fois la troisième session achevée, le comité disposera de deux autres sessions pour mener à bien les négociations relatives à l'instrument.

9. Le secrétariat a aidé les groupes régionaux à organiser des consultations régionales afin de faciliter l'élaboration de positions régionales et d'aider les pays à se préparer à la session. Par ailleurs, une journée entière sera consacrée à des consultations régionales le 12 novembre 2023, sur le lieu de la session. Des réunions régionales pourront également être organisées tous les matins de la semaine.

10. Comme décidé à la deuxième session du comité, une réunion préparatoire d'une journée se tiendra le 11 novembre 2023, en marge de la troisième session. La réunion préparatoire comprendra des discussions sur les éléments qui n'ont pas été discutés à la deuxième session, tels que les principes et le champ d'application de l'instrument et les domaines potentiels d'activités intersessions. Le rapport de synthèse élaboré par le secrétariat servira de base de discussion pour le premier point⁴. Les résultats de la réunion préparatoire seront communiqués aux membres du comité par les cofacilitateur(ice)s désigné(e)s pour présider les discussions de fond de la réunion préparatoire.

11. Pour faciliter la logistique et la planification de la session, il est conseillé aux participant(e)s de s'y inscrire dès que possible et au plus tard le 6 octobre 2023, en suivant la procédure décrite dans la lettre d'invitation officielle et sur la page Web de la session⁵.

³ <https://www.unep.org/inc-plastic-pollution/session-3/preparatory-meeting>.

⁴ <https://www.unep.org/inc-plastic-pollution/session-3/preparatory-meeting>.

⁵ <https://www.unep.org/events/conference/inc-3>.

12. Pour des raisons de sécurité, si le nombre d'inscriptions venait à dépasser les limites fixées pour le lieu de la session, le secrétariat pourrait être amené à mettre en place un système d'accès à la salle plénière et aux autres salles de réunion. Les délégations seront informées de toute disposition en ce sens dès la clôture des inscriptions.

13. Les séances plénières de la troisième session du comité se dérouleront dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Compte tenu de la pratique établie au sein de l'ONU, les réunions des groupes de contact se tiendront en anglais uniquement. La session se tiendra uniquement en personne, les séances plénières étant retransmises en direct.

IV. Ouverture de la session

14. La troisième session du comité sera ouverte le lundi 13 novembre 2023 à 10 heures. J'ai l'intention d'inviter un(e) représentant(e) du Kenya, pays hôte de la session, ainsi que la Directrice exécutive du PNUE et la Secrétaire exécutive du comité, à prononcer de brèves déclarations liminaires. Compte tenu du temps très limité dont nous disposerons au cours de la semaine, je propose qu'aucune déclaration générale ne soit prononcée à l'ouverture de la session, comme nous l'avons fait lors de notre précédente session. Je souhaite procéder rapidement à l'ouverture de la session pour lancer dès que possible nos travaux, afin que nous puissions tirer le meilleur parti du temps dont nous disposons et nous concentrer sur le fond des négociations.

V. Élection des membres du Bureau

15. À sa première session, le comité m'a élu au poste de Président. Je voudrais rappeler que, conformément à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à la première session du comité, qui est reproduite dans le rapport de cette session, j'ai l'intention de quitter mes fonctions de Président du comité à la fin de sa troisième session⁶.

16. Comme l'ont proposé les États d'Amérique latine et des Caraïbes dans la déclaration susvisée et conformément à la pratique établie au sein de l'ONU consistant à élire à la présidence un(e) membre issu(e) du même groupe régional pour la durée restante d'un mandat non expiré, M. Luis Vayas Valdivieso (Équateur) présentera sa candidature au poste de Président pour la durée restante du mandat en cours, y compris la conférence diplomatique des plénipotentiaires. Je présenterai ma candidature pour remplacer M. Luis Vayas Valdivieso au poste de Vice-Président représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour la durée restante de son mandat s'il est élu Président du comité. L'élection des membres de ce Bureau se déroulera conformément aux articles 11 et 13 du projet de règlement intérieur, lequel s'applique à titre provisoire aux travaux du comité.

17. Je propose que nous examinions ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une session plénière le dimanche 19 novembre 2023.

VI. Questions d'organisation

A. Règlement intérieur

18. À sa première session, le comité est convenu que, dans l'attente de son adoption, le projet de règlement intérieur, tel qu'il figure dans le document UNEP/PP/INC.3/3, s'appliquerait à ses travaux à titre provisoire. Il a également décidé de se pencher sur l'adoption de son règlement intérieur à sa deuxième session.

19. À sa deuxième session, le comité a décidé d'adopter la déclaration interprétative suivante concernant le paragraphe 1 de l'article 38 :

Le comité de négociation intergouvernemental comprend, sur la base des discussions sur le projet de règlement intérieur du comité intergouvernemental de négociation, que les membres du comité ont des vues divergentes sur le paragraphe 1 de l'article 38 et sa prise en compte dans le rapport du comité sur les travaux de sa première session. C'est pourquoi l'application provisoire du paragraphe 1 de l'article 38 du projet de règlement intérieur a fait l'objet d'un débat. Si le paragraphe 1 de l'article 38 est invoqué avant l'adoption formelle du règlement, les membres se souviendront de cette absence de consensus.

⁶ UNEP/PP/INC.1/14, par. 5 à 10.

20. À la deuxième session du comité, j'ai également rappelé que le projet de règlement intérieur continuerait à s'appliquer à titre provisoire aux travaux du comité, comme cela avait été décidé à sa première session.

B. Adoption de l'ordre du jour

21. À sa deuxième session, le comité est convenu de transmettre pour adoption à sa troisième session l'ordre du jour provisoire reproduit dans le document UNEP/PP/INC.3/1. Le comité souhaitera peut-être prendre note du projet d'ordre du jour provisoire annoté, qui figure dans le document UNEP/PP/INC.3/Add.1. J'inviterai le comité à adopter l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/PP/INC.3/1.

C. Organisation des travaux

22. Le comité commencera ses travaux dans le cadre de séances plénières, des groupes de contact devant être constitués et chargés de tâches définies dès le premier jour de la session, selon qu'il conviendra.

23. Les propositions concernant l'organisation des travaux en séance plénière et dans le cadre des groupes de contact sont présentées dans la section VII ci-après.

VII. Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

A. Examen initial en séance plénière

24. Comme indiqué précédemment, conformément aux activités prescrites par le comité à sa deuxième session, j'ai élaboré, avec l'appui du secrétariat et en m'inspirant des points de vue exprimés par les membres aux première et deuxième sessions du comité, un avant-projet d'instrument, lequel figure dans le document UNEP/PP/INC.3/4. Je vous invite à utiliser ce document comme base de discussion. Cela nous permettra de progresser de manière systématique dans l'examen de chaque domaine couvert par l'instrument.

25. Je propose que l'avant-projet (document UNEP/PP/INC.3/4) soit examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour relatif à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

26. J'inviterai ensuite les cofacilitateur(ice)s de la réunion préparatoire demandée par le comité à sa deuxième session à fournir un résumé des discussions tenues durant cette réunion. Le résumé des cofacilitateur(ice)s sera également publié sur le site Web de la réunion.

27. Par la suite, j'inviterai les groupes d'États, les délégations individuelles et les observateurs à formuler des observations générales concernant le document UNEP/PP/INC.3/4 et, s'il y a lieu, sur toute autre question liée au rapport de synthèse élaboré par les cofacilitateur(ice)s de la réunion préparatoire. Dans la mesure du possible, ces déclarations devront être prononcées par des groupes d'États plutôt que par les délégations d'États individuels. Les déclarations seront limitées à cinq minutes pour chaque déclaration prononcée au nom d'un groupe d'États et à trois minutes pour chaque déclaration nationale prononcée par les représentant(e)s de délégations individuelles, puis, si le temps le permet, à deux minutes pour chaque déclaration prononcée par des observateurs. Dans la mesure du possible, les déclarations des observateurs devront être formulées au nom de groupes. Je veillerai à ce que le temps de parole alloué aux déclarations soit strictement respecté. Compte tenu du temps limité dont nous disposerons, j'encourage vivement les participant(e)s aux séances plénières à prononcer des déclarations succinctes se limitant à des observations générales. Les déclarations spécifiques et techniques seront plus utiles et informatives dans le cadre des groupes de contact qui seront créés. Une horloge sera mise à la disposition des représentant(e)s pour les aider à respecter leur temps de parole.

B. Création de groupes de contact et modalités de leurs travaux

28. Sans préjuger des résultats des discussions tenues en séance plénière, je souhaite proposer que le comité crée trois groupes de contact, afin de progresser dans l'élaboration de l'instrument. Le comité souhaitera peut-être créer les groupes de contact suivants :

a) Un groupe de contact chargé d'examiner la partie I (texte sur l'objectif) et la partie II de l'annexe du document UNEP/PP/INC.3/4, ainsi que de formuler des recommandations concernant le texte de l'instrument ;

b) Un deuxième groupe de contact chargé d'examiner les parties III et IV de l'annexe du document UNEP/PP/INC.3/4, ainsi que de formuler des recommandations concernant le texte de l'instrument ;

c) Un troisième groupe de contact pourrait être chargé d'examiner le document UNEP/PP/INC.3/INF/1 et le résumé de la réunion préparatoire pour recenser, parmi les éléments qui n'ont pas été examinés à la deuxième session, ceux qui pourraient être inclus dans les parties I, V et VI d'une prochaine version du projet d'instrument, ainsi que définir toute activité intersessions connexe indispensable en vue des quatrième et cinquième sessions.

29. Je propose que les groupes de contact 1 et 2 examinent également les annexes du document UNEP/PP/INC.3/4 relevant de leur mandat.

30. Pour structurer les débats, je suggère que les groupes de contact, dans la mesure du possible, examinent les questions dans l'ordre où elles figurent dans l'annexe du document UNEP/PP/INC.3/4, le document UNEP/PP/INC.3/INF/1 et le résumé de la réunion préparatoire.

31. Compte tenu de la taille réduite des délégations, je propose qu'il n'y ait pas plus de deux réunions simultanées des groupes de contact. Je prévois d'entreprendre des consultations avant la session au sujet d'éventuel(le)s cofacilitateur(rice)s des groupes de contact et de formuler des propositions en ce sens pour examen en séance plénière.

32. Le comité souhaitera peut-être autoriser les groupes de contact à organiser des consultations informelles sur certains sujets relevant de leur mandat. Lors de la programmation des consultations informelles, il conviendra de tenir compte de la taille réduite des petites délégations. Ainsi que durant la session précédente, je collaborerai étroitement avec les cofacilitateur(rice)s des groupes de contact durant la session, y compris par le biais de réunions quotidiennes, afin d'assurer une coordination étroite entre les travaux des groupes de contact, tant en ce qui concerne le fond que les dispositions logistiques.

33. Les débats qui seront tenus au sein des groupes de contact proposés pourraient conduire à envisager de créer, s'il y a lieu, d'autres groupes de contact.

34. Tout groupe de contact créé en séance plénière devra conclure ses travaux avant la fin de la journée du samedi 18 novembre 2023, afin que les résultats de ses travaux soient disponibles à temps pour être examinés par le comité lors de la séance plénière du dimanche 19 novembre 2023.

C. Examen des travaux de tout groupe de contact et travaux supplémentaires

35. Afin de renforcer les synergies entre les travaux des groupes de contact et de tirer parti de toute orientation que pourrait fournir le comité dans son ensemble, j'ai l'intention de faire le point dans le cadre d'une courte séance plénière dont la tenue est fixée à titre provisoire à l'après-midi du jeudi 16 novembre 2023. Je souhaite inviter les cofacilitateur(rice)s des groupes de contact à rendre compte à cette séance de l'avancement de leurs travaux.

36. Je propose qu'une séance plénière du comité soit convoquée le dimanche 19 novembre 2023, afin d'examiner les rapports sur les travaux et les éventuels résultats des groupes de contact, ainsi que de convenir des résultats de la troisième session et de la suite des travaux.

VIII. Dates et lieux des futures sessions

37. À sa deuxième session, le comité est convenu de tenir sa quatrième session à Ottawa (Canada) en avril 2024 et sa cinquième session en République de Corée au cours du second semestre de 2024, la date et le lieu précis devant être communiqués par le pays hôte à une date ultérieure.

38. Je propose qu'au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat informe le comité des préparatifs des prochaines sessions.

39. Le comité souhaitera peut-être également rappeler qu'à sa première session, les Gouvernements équatorien, péruvien, rwandais et sénégalais ont présenté des offres tendant à accueillir à la mi-2025 la conférence diplomatique des plénipotentiaires demandée dans la résolution 5/14⁷. Le comité souhaitera peut-être prendre note de ces offres et examiner la question

⁷ UNEP/PP/INC.1/14, par. 98.

de la date et du lieu de la conférence diplomatique des plénipotentiaires, afin de prendre une décision à ce sujet à sa quatrième session.

IX. Ordre du jour provisoire de la quatrième session

40. Le comité souhaitera peut-être examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatrième session et convenir de le transmettre pour adoption à la session, conformément à l'article 3 du projet de règlement intérieur. Le projet d'ordre du jour provisoire sera communiqué en temps voulu par le secrétariat pour examen par le comité.

X. Questions diverses

41. Je propose que nous examinions le point 5 de l'ordre du jour relatif aux questions diverses dans le cadre de la séance plénière du dimanche 19 novembre 2023. J'invite tout membre souhaitant soulever une question au titre de ce point à m'en faire part dans le cadre des discussions en plénière au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, relatif à l'adoption de l'ordre du jour, qui sera examiné durant la séance plénière du 13 novembre 2023.

XI. Adoption du rapport et clôture de la session

42. Toute décision devant être approuvée par le comité sera présentée pour adoption durant la séance plénière du dimanche 19 novembre 2023.

43. Le (la) rapporteur(se) établira un projet de rapport complet et détaillé de la session, avec l'appui du secrétariat et sous ma direction générale. Comme c'est souvent le cas dans les réunions intergouvernementales, le projet de rapport qui doit être élaboré et communiqué en tant que document officiel ne pourra rendre compte du déroulement de la session et des débats tenus que jusqu'à un certain point de la session. Il sera présenté pour adoption sous cette forme. Je prierai le comité de confier au (à la) rapporteur(se), avec l'appui du secrétariat et sous ma direction générale, le soin d'arrêter la version définitive du rapport, aussitôt que possible après la clôture de la session.

XII. Résultats possibles de la troisième session du comité

44. À l'approche de la date de tenue de la troisième session, j'invite les participant(e)s à réfléchir aux objectifs qu'ils espèrent atteindre à la fin de la session, y compris ce qui suit :

a) Convenir d'un mandat visant à élaborer un premier projet d'instrument, pour examen à la quatrième session du comité, fondé sur l'avant-projet d'instrument et le rapport de synthèse et tenant compte des progrès accomplis par le comité à sa troisième session ;

b) Définir les modalités et le calendrier des activités intersessions indispensables en vue des quatrième et cinquième sessions ;

c) Convenir de transmettre pour adoption l'ordre du jour provisoire de la quatrième session.

45. Je me réjouis de vous voir à Nairobi et de travailler ensemble de manière constructive pour mener à bien notre mandat en 2024.

M. Gustavo Meza-Cuadra
Président du comité intergouvernemental de négociation

Annexe***Liste des documents pour la troisième session¹****Documents de travail**

UNEP/PP/INC.3/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/PP/INC.3/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/PP/INC.3/2	Note relative au déroulement de la troisième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
UNEP/PP/INC.3/3	Projet de règlement intérieur devant régir les travaux du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin
UNEP/PP/INC.3/4	Avant-projet de l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin

* La version anglaise de l'annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Note : le secrétariat est en voie d'arrêter la liste définitive des documents.